



Procès-verbal du Comité Exécutif

Réunion du : Jeudi 17 avril 2025

À : 09h30 - FFF

Présidence : M. Philippe DIALLO

Présents : MMES. Pierrette BARROT, Pauline BLONDEAU (*en visioconférence*), Sabine BONNIN (*en visioconférence*), Elodie CROCO, Pascale EVAIN, Nicole ISAC, Véronique LAINE, Elisabeth LOISEL, Virginie MOLHO, Joëlle MONLOUIS, Aline RIERA et Hélène SCHRUB

MM. Jean-Michel AULAS, Pierrick BERNARD-HERVE, Cédric BETTREMIEUX, Jean-François CHAPPELLIER, Claude DELFORGE, Alexandre GOUGNARD, Marc KELLER, Jean-Claude LEFRANC, Baptiste MALHERBE et Pascal PARENT

Excusés : MME. Charlotte LORGERE

M. Vincent LABRUNE

Assistent à la séance : MMES. Amel BOUZOURA et Anne GUEGUEN

MM. Jean-François VILOTTE, Paul-Hervé DOUILLARD, Christophe DROUVROY, Hubert FOURNIER, Martin GUIVARC'H, Stéphane LANOUE, Erwan LE PREVOST, Christophe PROUST et Marc VARIN

I. Approbation des procès-verbaux

1) Procès-verbaux du Comité Exécutif du 13 mars et du 4 avril 2025

Le Comité Exécutif approuve les procès-verbaux de ses réunions du 13 mars et du 4 avril 2025.

2) Procès-verbal du BELFA du 5 mars 2025

Le Comité Exécutif approuve le procès-verbal de la réunion du BELFA du 5 mars 2025.

3) Procès-verbal du CCPF du 9 avril 2025

Le Comité Exécutif approuve le procès-verbal de la réunion du CCPF du 9 avril 2025.

II. Informations du Président

1) Résultats des Sélections nationales – Calendrier international

Philippe DIALLO présente les résultats des sélections nationales (annexe 1).



Marc KELLER revient sur les 2 derniers matchs de l'Equipe de France Espoirs. La réception de l'Angleterre à Lorient a notamment été un succès populaire, avec 15 000 places vendues pour assister à la victoire des Bleuets. Ces derniers affronteront l'Ouzbékistan le 4 juin prochain à Orléans, avant de s'envoler vers la Slovaquie et l'UEFA Euro U21.

Jean-Michel AULAS rappelle que l'Equipe de France Féminine vient d'enchaîner 2 succès en Suisse et en Norvège, qui lui assurent la qualification pour le Final Four de l'UEFA Nations League à l'automne.

Cédric BETTREMIEUX salue la qualification de l'Equipe de France Futsal pour la phase finale de l'UEFA Euro 2026. La réception de la Bulgarie à Saint-Chamond, le 11 avril dernier, restera comme une belle promotion du futsal. De son côté, Claude DELFORGE souligne les progrès de l'Equipe de France Féminine Futsal qui incitent à l'optimisme pour les échéances des années à venir.

Enfin, Philippe DIALLO présente la prochaine échéance de l'Equipe de France masculine A. Avec plus de 16 000 places vendues, dont 12 000 en 50 minutes, la demi-finale de Ligue des Nations à Stuttgart contre l'Espagne constituera un record historique d'affluence française pour un match à l'étranger.

2) Point d'étape sur les travaux professionnels relatifs au football professionnel

Philippe DIALLO revient sur les travaux initiés le 3 mars par la réunion de l'ensemble des acteurs du football professionnel, autour de trois thématiques (gouvernance, régulation financière et modèle économique).

Les réflexions ont d'abord été initiées par le collège de Ligue 1, avant d'être complétées par celles du collège de Ligue 2 et le concours des familles du football. En parallèle, des échanges ont été organisés entre la FFF et CVC CAPITAL PARTNERS pour enrichir les propositions et tenir compte de l'avis de l'ensemble des parties prenantes.

De l'avis général, les pilotes des groupes de travail ont réussi à insuffler un esprit positif dans les travaux et sauront porter de vraies recommandations structurelles. Celles-ci seront restituées le lundi 12 mai au siège de la FFF, en présence de la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

Philippe DIALLO précise que la vision de la FFF sera également présentée lors de cette réunion. Elle aura pour but de contribuer aux débats en formulant des propositions concrètes en vue des échéances à venir.

Ce calendrier est notamment adapté à celui du Sénat, où sera débattue à partir du 10 juin une proposition de loi relative à l'organisation, à la gestion et au financement du sport professionnel. La date limite de dépôt des amendements étant fixée au 26 mai, les travaux doivent ainsi permettre de contribuer directement au débat parlementaire en faisant valoir le point de vue des acteurs du football français.

Jean-Michel AULAS ajoute que cette proposition de loi pourrait inclure des dispositions relatives au football féminin. Sur ce point, les services de la FFF échangent avec le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative pour permettre la dissociation juridique des sociétés sportives masculine et féminine d'un même club.

L'objectif est d'ouvrir cette possibilité aux clubs, alors que nombre d'entre eux mènent actuellement des discussions pour la cession de leur activité féminine à des investisseurs souhaitant spécifiquement s'impliquer dans le développement du football féminin.

Enfin, un partage d'informations est effectué sur la médiation entre la Ligue de Football Professionnel et DAZN. Arrivée à son terme le mardi 15 avril, celle-ci n'a pu aboutir sur un accord et le contrat se poursuit donc selon les dispositions initialement prévues. Deux échéances de paiement aux clubs sont prévues d'ici à la fin de saison sportive, le 30 avril et le 30 juin. Philippe DIALLO alerte sur les potentielles répercussions sur la situation financière des clubs français et rappelle l'effort historique consenti par la FFF en soutien du



football professionnel, déjà concrétisé par la prise en charge du coût de l'arbitrage professionnel et la mise en œuvre du Challenge Espoirs. Cette situation montre l'importance des travaux en cours pour retrouver une certaine sérénité dans la gouvernance et le financement du secteur professionnel.

3) Communication relative aux incivilités subies par les arbitres

Philippe DIALLO relève la recrudescence de comportements inappropriés envers le corps arbitral, tant dans le milieu professionnel qu'amateur.

En ce sens, un plan de lutte contre ces comportements, élaboré avec la direction de l'Arbitrage, sera présenté lors du Comité Exécutif du vendredi 13 juin. Les orientations pourront porter sur les lois du jeu, la sécurisation des rencontres, le port de caméras embarquées par les arbitres mais aussi sur des sanctions et poursuites judiciaires engagées par la Fédération.

Par ailleurs, la FFF s'est rapprochée du ministère de l'Intérieur, de la Direction générale de la police nationale, de la Préfecture de police de Paris et de la Gendarmerie nationale pour évoquer ces questions. La demande de renforcement de la collaboration sur un certain nombre de dispositifs a été accueillie positivement et sera suivie de la signature d'une convention nationale.

Celle-ci, en cours de rédaction par le ministère de l'Intérieur, sera déclinable au niveau de chaque District et permettra notamment l'intégration au logiciel Pégase II pour traiter de manière prioritaire les demandes de protection liées à des arbitres de football, mais aussi la mise en place de dispositifs de surveillance des domiciles des arbitres ou encore de formations à l'utilisation des réseaux sociaux.

III. Affaires administratives

1) Point d'étape sur le plan « 500 000 licenciées »

Aline RIERA, Pascale EVAÏN et Amel BOUZOURA présentent un état des lieux du plan initié par la Fédération en 2023, visant à atteindre les 500 000 licenciées féminines à l'horizon 2028.

Depuis dix ans, le nombre de licenciées a connu une progression régulière mais celle-ci est freinée par des obstacles structurels, demandant un appui financier et humain au service de cet objectif stratégique. Aussi, les trois leviers principaux du plan « 500 000 licenciées » sont rappelés :

- Développer durablement le football féminin amateur en soutenant la structuration des clubs, le renforcement de l'encadrement (éducatrices et arbitres) mais aussi l'adaptation des infrastructures existantes et la création d'installations dédiées à la pratique féminine ;
- Favoriser l'émergence de femmes dans la gouvernance, en vue d'assurer la parité dans les instances fédérales et régionales en 2028. Ce levier est soutenu par des dispositifs de formation, d'accompagnement et de consolidation au service des instances et des femmes dirigeantes ;
- Renforcer l'attractivité du football féminin professionnel, dans le sillage de la création de la Ligue Féminine de Football Professionnel et en lien avec la Direction Technique Nationale pour assurer une formation d'une élite sportive.

Ces actions structurelles sont appuyées par un plan global de promotion et de valorisation et par l'implication de l'ensemble des Directions de la FFF.

L'ambition de la Fédération pour le développement de la pratique féminine suppose également une forte implication financière. Aussi, le fléchage des leviers fédéraux (Fonds d'aide au football amateur, contrats



d'objectifs) vers le football féminin sera l'un des principaux sujets débattus par la Conférence nationale du football français, à l'automne.

Enfin, ce plan doit être soutenu par une étude précise des besoins et capacités de chaque territoire. Dans l'objectif d'accompagner les clubs pouvant accueillir davantage de licenciées, une cartographie permettra d'identifier des terrains d'expérimentation des dispositifs fédéraux avant d'envisager leur pérennisation.

Le Comité Exécutif partage le constat présenté et reconnaît qu'il s'agit d'un moment crucial pour atteindre les objectifs ambitieux fixés en 2023. Il est jugé important de se focaliser sur l'acquisition de licenciées et d'encadrantes, en élargissant les communications au maximum pour atteindre de nouveaux publics.

Jean-Michel AULAS approuve l'idée de s'appuyer sur une cartographie de la pratique, relevant que seul un tiers des clubs dispose d'une section féminine. L'étude de la répartition de ces clubs et de leurs caractéristiques permettrait de s'inspirer de bonnes pratiques déjà mises en place pour les partager sur l'ensemble du territoire.

Aussi, face à la problématique des infrastructures, il estime qu'un fléchage des installations pour la pratique féminine pourrait être une condition des conventions d'objectifs entre les clubs et leurs communes. Cette hypothèse avait été abordée lors d'un échange avec l'Association des Maires de France et pourra être intégrée à la convention en cours de discussion entre la FFF et cette dernière.

Des échanges s'ensuivent autour des modalités d'incitation au développement de la pratique et à leur financement, mais aussi de l'articulation de ce développement avec la féminisation des instances au niveau national et régional.

En conclusion, Philippe DIALLO rappelle le rôle central de la Conférence nationale du football français pour traiter ces questions. Celle-ci devra notamment définir les moyens humains et financiers mis au service de cette priorité fédérale.

2) Désignation au sein de la Commission fédérale de l'engagement

Le Comité Exécutif approuve la nomination de Pascal RIGO au sein de la Commission fédérale de l'engagement, en tant que personnalité qualifiée.

3) Renforcement de l'assistance informatique aux territoires

Cédric BETTREMIEUX présente un point de suivi des engagements en matière informatique, qui constituaient une priorité du nouveau mandat. Une plateforme de déclaration d'incidents a été choisie et mise à la disposition des instances pour remonter leurs problématiques et les traiter de manière efficace. Cette nouveauté va être accompagnée d'une tournée dans les territoires, initiée à compter du mois de mai.

Par ailleurs, un plan d'urgence a été engagé pour stabiliser des applications prioritaires comme la Feuille de match informatisée (FMI), le module Désignations et le module Compétitions. Ces premières actions ont été saluées par les territoires, qui notent d'ores et déjà une amélioration des conditions d'utilisation des applications fédérales.

Un point d'information complémentaire sera apporté lors d'une réunion ultérieure du Comité Exécutif, s'agissant notamment de la refonte et de la sécurisation du système d'informations de la FFF en vue de la saison 2025/2026.



4) Point d'étape sur la création d'une Ligue 3 professionnelle

Marc KELLER fait état des avancées des travaux devant aboutir à la création d'une Ligue 3 professionnelle pour la saison 2026/2027. Les enjeux juridiques et organisationnels ayant été identifiés comme prioritaires, ils ont été traités par deux groupes de travail dédiés depuis le mois de février.

En matière juridique, le principe d'uniformisation du statut des clubs a été retenu comme un prérequis. L'objectif est de créer un statut dit « professionnel fédéral », placé sous l'égide de la Fédération et qui devra être affiné d'ici au lancement de ce nouveau championnat. Celui-ci aura des implications sur le statut contractuel des joueurs et entraîneurs, et aura pour objectif de simplifier l'organisation juridique des clubs en prévoyant des passerelles vers les divisions inférieures (statut fédéral) et supérieures (statut professionnel régi par la LFP) afin de permettre l'établissement de contrats sur plusieurs années. Un groupe de travail dédié, piloté par Virginie MOLHO et associant les services de la LFP, travaillera à la mise en œuvre de ce nouveau statut.

La question des effectifs a également été soulevée au travers de deux dispositifs : un système de *squad limit* instituant un plafond du nombre de joueurs de plus de 21 ans sous contrat dans un même club, et l'assouplissement des règles de prêts pour permettre aux clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 de prêter davantage de joueurs en Ligue 3, dans une logique de promotion de la formation française. Ces dispositifs devront être affinés en vue de leur mise en place dès la saison 2026/2027.

Par ailleurs, les travaux préparatoires ayant démontré la délicate situation financière des clubs de National, la régulation financière sera au cœur des réformes à venir. En ce sens, des échanges auront lieu entre des représentants du Comité Exécutif et des présidents de clubs pour définir les mécanismes de régulation qui s'appliqueront à ce championnat.

Enfin, le format sportif de la compétition doit être adopté par l'Assemblée Fédérale du 14 juin 2025 afin de prévoir le nombre de promotions et relégations qui s'opéreront en fin de saison 2025/2026. Après avoir étudié plusieurs options, le groupe de travail soumet au Comité Exécutif la proposition suivante : un championnat composé de 18 clubs et l'intégration de play-offs pour les équipes classées de la 3^e à la 6^e place. Ce format en deux étapes désignerait un vainqueur parmi ces quatre équipes, qualifié pour un barrage d'accession à disputer contre le club classé 16^{ème} de Ligue 2.

Avec cette nouvelle formule, l'objectif est de renforcer l'attractivité de la fin de championnat en augmentant le nombre d'équipes concernées par la montée et en organisant des matches couperets susceptibles de drainer un public important.

Le Comité Exécutif se félicite des premières avancées approuve la recommandation retenue, à savoir le maintien d'un championnat à 18 clubs avec l'ajout de play-offs d'accession pour les équipes classées de la 3^e à la 6^e place.

5) Présentation du Conseil consultatif des clubs amateurs

Claude DELFORGE présente les modalités de constitution du Conseil consultatif des clubs amateurs, qui doit assurer un lien direct entre la Fédération et ses clubs afin de percevoir les remontées du terrain et permettre la diffusion efficace des politiques fédérales.



Le Conseil consultatif des clubs amateurs est un organe composé de 38 présidentes/présidents de clubs amateurs qui ne peuvent par ailleurs être membres d'un organe fédéral, d'une commission fédérale ou d'un comité directeur d'une Ligue ou d'un District.

Le Comité Exécutif arrête les critères de désignation des clubs qui devront préalablement se porter candidats. Les clubs des ligues d'Outre-mer, qui ont des problématiques spécifiques, ceux de National, N2 et N3, déjà représentés au sein du Collège des autres acteurs du football amateur, les clubs de moins de onze licenciées et licenciés et les clubs de foot loisir et de foot entreprise (représentant moins de 0,7 % des licenciées et licenciés) ne pourront se porter candidats.

Les clubs candidats seront désignés, pour deux saisons, au moyen d'un tirage au sort électronique qui permettra de garantir une répartition représentative de la diversité des clubs amateurs et qui sera fondé sur les critères suivants :

- La ligue d'appartenance des clubs (répartition du nombre de places du Conseil au prorata du poids de chaque ligue en termes de licenciées et licenciés) ;
- La taille des clubs en termes de licenciées et licenciés ;
- La typologie des clubs (urbains/ruraux) ;
- Le type de clubs et de pratiques (libres, spécifiques futsal, spécifiques football féminin, avec des sections futsal/féminin).

Le Comité Exécutif peut solliciter ce Conseil, afin de recueillir son avis sur tout sujet ayant un intérêt direct pour les clubs amateurs. Le Conseil peut à tout moment soumettre au Comité Exécutif des demandes sur tout sujet ayant un intérêt direct pour les clubs amateurs.

Le Comité Exécutif tirera les conséquences de cette expérimentation à l'issue d'une phase d'expérimentation prévue de deux saisons.

6) Attribution des matches et tournois des Equipes de France pour la saison 2025/2026

Le Comité Exécutif,

Baptiste MALHERBE ne prenant pas part au vote,

Pris connaissance des candidatures reçues en vue de l'accueil de rencontres des Equipes de France et de la Coupe de France pour la saison sportive 2025/2026,

Approuve l'attribution des rencontres suivantes :

- Equipe de France masculine A :
 - o 9 septembre 2025 : France-Islande (Qualif. Coupe du monde 2026) au Parc des Princes (PARIS) ;
 - o 10 octobre 2025 : France-Azerbaïdjan (Qualif. Coupe du monde 2026) au Parc des Princes (PARIS) ;
 - o 13 novembre 2025 : France-Ukraine (Qualif. Coupe du monde 2026) au Parc des Princes (PARIS) ;
 - o Le choix des stades pour les matches prévus en mars et juin 2026 sera effectué une fois les adversaires connus.



- Equipe de France féminine A :
 - o Octobre 2025 : Demi-finale de la Ligue des Nations (adversaire à déterminer) au stade Michel-d'Ornano (CAEN)
 - o Novembre-décembre 2025 : Finale ou match pour la 3e place de la Ligue des Nations (adversaire à déterminer) au stade Auguste-Delaune (REIMS)
 - o Février 2026 : France - (adversaire à déterminer) au stade de l'Abbé-Deschamps (AUXERRE)
 - o Mars-avril 2026 : France - (adversaire à déterminer) au stade Gaston-Gérard (DIJON)
 - o Juin 2026 : France - (adversaire à déterminer) au stade des Alpes (GRENOBLE)
- Equipe de France Espoirs :
 - o 5 septembre 2025 : France-Luxembourg (Qualif. Euro 2027) au stade du Moustoir (LORIENT)
 - o 8-9 septembre 2025 : France - (adversaire à déterminer) en amical au stade du Moustoir (LORIENT)
 - o 13 octobre 2025 : France-Estonie (Qualif. Euro 2027) au stade des Alpes (GRENOBLE)
 - o 17 novembre 2025 : France-Îles Féroé (Qualif. Euro 2027) au stade des Alpes (GRENOBLE)
 - o 30 mars 2026 : France-Islande (Qualif. Euro 2027) au stade de l'Abbé-Deschamps (AUXERRE)
 - o Juin 2026 : France - (adversaire à déterminer) en amical au stade Gaston-Gérard (DIJON)
- Equipe de France futsal :
 - o Septembre 2025 (préparation Euro 2026) : France - (adversaire à déterminer) au Pacbo et Pévèle Arena (ORCHIES)
 - o Novembre 2025 (préparation Euro 2026) : France - (adversaire à déterminer) à l'Adidas Arena (PARIS)
 - o Décembre 2025 (tournoi de préparation à l'Euro 2026) : France - (adversaire à déterminer) aux Arènes de Metz (METZ)
 - o Janvier 2026 (préparation Euro 2026) : France - (adversaire à déterminer) à Beaublanc (LIMOGES)
 - o Avril 2026 : France - (adversaire à déterminer) à l'Arena du Pays d'Aix (AIX-EN-PROVENCE)
- Finale de la Coupe de France masculine :
 - o La FFF a reçu les candidatures des stades de Lille, Lyon et du Stade de France (Saint-Denis). Une décision sera prise lors d'un prochain Comité exécutif sur le choix du stade.

7) Signature d'une convention avec la LFP pour la prise en charge du coût de l'arbitrage professionnel

Lors de sa réunion du 16 janvier, le Comité Exécutif avait soumis son accord à la prise en charge du coût de l'arbitrage professionnel pour les saisons 2024/2025 et 2025/2026 à la signature d'une convention avec la LFP incluant une clause de retour à meilleure fortune de cette dernière.

Cette convention ayant été formalisée, le Comité Exécutif approuve ses dispositions et donne mandat au Président Philippe DIALLO pour la signer au nom de la FFF.

8) Projet d'accord avec la société TIPS

Conformément aux recommandations du Comité de choix des prestataires et fournisseurs, la Comité Exécutif approuve le choix de la société TIPS pour la gestion des équipements textiles de la FFF (stockage, flocage, logistique, transport), et ce pour une durée de quatre ans.



9) Projets d'acquisitions immobilières

a. District des Vosges

Le Comité Exécutif,

Pris connaissance des éléments complémentaires transmis par le District des Vosges,

Approuve le projet d'acquisition immobilière, sous réserve d'une vérification par le District des conditions d'obtention du prêt consenti par la Ligue du Grand Est de football.

b. District de la Sarthe

Le Comité Exécutif,

Pris connaissance des éléments fournis par le District de la Sarthe,

Approuve le projet d'acquisition immobilière soumis à sa validation.

10) Transaction FFF – Château du Bois-Guy

Le Comité Exécutif approuve la transaction conclue avec le Château du Bois-Guy pour un montant de 25 000€ et donne mandat au Président Philippe DIALLO pour signer le protocole.

IV. Affaires sportives

1) Calendrier des compétitions féminines 2025/2026

Le Comité Exécutif approuve le calendrier général des compétitions féminines pour la saison 2025/2026 (annexe 2).

Celui-ci tient notamment compte du calendrier international FIFA, de la nouvelle formule de l'UEFA Women's Champions League et de la création de la Coupe des championnes de la FIFA.

L'une des propositions majeures consiste à créer une deuxième coupe nationale (« Coupe LFFP »). Ouverte aux clubs d'Arkema Première Ligue et de Seconde Ligue, cette compétition aura notamment pour objectif de densifier le calendrier des clubs non-qualifiés dans les compétitions européennes. Sa tenue devra être validée par l'Assemblée Fédérale du 14 juin 2025.

V. Président de la Ligue du Football Amateur

1) Communication

Claude DELFORGE revient sur les dernières actualités de la Ligue du Football Amateur, dont la signature de la convention avec les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation, mais aussi l'organisation du premier concours « Espoirs du futsal » visant à déceler de jeunes joueurs à fort potentiel.



Par ailleurs, des groupes de travail relatifs à l'encadrement dans les écoles de football et aux critères dits ETR ont été mis en place avec la Direction technique nationale.

VI. Questions diverses

Le Comité Exécutif approuve la désignation d'Audrey GERBEL pour arbitrer la finale de la Coupe de France féminine, qui aura lieu le samedi 3 mai au Stade de l'Épopée de Calais. Elle sera accompagnée de Clémentine DUBREIL et Siham BOUDINA, arbitres-assistantes, et de Romy FOURNIER, en tant que quatrième officielle.

Willy DELAJOD (VAR) et Élisabeth DAUPEUX (AVAR) auront en charge l'assistance vidéo. Enfin, Valérie TODESCHINI a été désignée arbitre-assistante de réserve.



Les prochaines réunions du Comité Exécutif auront lieu :

- **Le lundi 12 mai à 10h00**
- **Le vendredi 13 juin à 16h00**